

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement 1100-166**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 10 juin 2019, le Règlement numéro 1100-166 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser et d'encadrer un jardin potager en cour avant.

QUE la MRC de Montmagny a émis le certificat de conformité à l'égard du Règlement 1100-166 le 10 juin 2019.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1100-166 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce treizième jour du mois de juin deux mille dix-neuf.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate